

PÔLE CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

SYNTHESE

Réunion publique « Aménagement expérimental du centre-ville » –

Préambule

En Janvier 2023 débutaient les travaux d'expérimentation d'un nouvel aménagement du centre-ville. Le projet vise à favoriser le partage des espaces entre les différents moyens de déplacements et à favoriser les mobilités douces, notamment l'usage du vélo. 350 000 € ont été investis par la municipalité, pour aménager provisoirement cet espace, réel point de jonction des 5 lignes cyclables traversant Concarneau.

Le mercredi 29 novembre a eu lieu une réunion publique, à l'initiative du conseil de quartier du centre-ville. Les deux objectifs de cette rencontre étant de dresser un premier bilan de l'aménagement en cours et d'échanger les points de vue et propositions entre administrés et représentants de la ville.

130 citoyens avaient répondu présents. De nombreux habitants mais aussi des commerçants, des associations d'usagers, tous concernés par l'expérimentation en cours, ont pu prendre la parole pendant 1 heure.

A/ Deux bilans distincts

Un premier état des lieux, dressé par le conseil de quartier du centre-ville, pointe un manque de cohérence sur l'ensemble de l'aménagement. Photographies à l'appui, le conseil de quartier a recensé les différents lieux jugés dangereux, pour les cyclistes comme pour les autres usagers.

C'est ensuite à la municipalité, de passer en revue les différentes étapes du projet, de sa conception aux évolutions à venir. Après avoir reconnu plusieurs dysfonctionnements, la municipalité a souhaité rappeler le caractère « provisoire » de l'aménagement. Il aura pour but d'identifier les différents manquements et de proposer un aménagement final au plus près des besoins des usagers.

Malgré ces divergences, les parties s'accordent sur deux points positifs :

- L'intérêt d'un projet favorisant les mobilités douces ;
- Une diminution déjà effective, de la vitesse en centre-ville.

B/ Echanges entre les citoyens et la municipalité

En seconde partie de réunion, une vingtaine de personnes ont pris la parole. La plupart des intervenants étaient des habitants, notamment des membres des différents conseils de quartier. Plusieurs commerçants du centre-ville se sont également exprimés.

Si la quasi-totalité des intervenants se sont dit favorables à ce projet donnant une place plus importante au vélo en centre-ville, c'est pourtant un mécontentement général qui s'est fait entendre.

Selon les intervenants, notamment les membres du conseil de quartier du centre-ville, de nombreux points négatifs auraient pu être évités, si :

- L'information aux citoyens n'avait pas été faite aussi tardivement (et diffusée par la presse) ;
- Une concertation entre les citoyens et la ville avait été réalisée, en amont des travaux ;
- Les observations des usagers, au quotidien, avaient été prises en compte.

Quatre thèmes principaux ont été évoqués :

1- Le manque de sécurité :

Le défaut de signalétique, horizontale comme verticale, a été cité à plusieurs reprises (panneaux mal placés, marquages au sol prêtant à confusion ou absents, contradiction des informations entre les panneaux et les tracés). Paradoxalement, les nombreuses balises signalant le chantier (322 après comptage par le conseil de quartier du Centre-Ville) ont été jugées inesthétiques. La municipalité a rappelé leur nécessité en matière de sûreté et le caractère provisoire de ces installations.

A chaque moyen de locomotion, sa problématique :

- **Pour les passants**, c'est l'agencement des passages piétons qui pose problème (positionnement en sortie de parking, absence ou non-conformité des abaissements de trottoir). La situation devenant encore plus critique pour les personnes âgées ou en situation de handicap (bande d'éveil à la vigilance podotactile pour les déficients visuels, en entrée de parking quai d'Aiguillon, conservée malgré la suppression du passage piéton et l'implantation d'un nouveau rond-point). La circulation des vélos, dans la zone piétonne du quai d'Aiguillon, coté port est fréquente. Sur ce dernier point, la Municipalité rappelle que le périmètre de l'expérimentation est mitoyen, en plusieurs points, à la zone portuaire. Dans une volonté de cohérence, des échanges entre la ville et les différents partenaires seront à prévoir.

- **Pour les cyclistes**, c'est notamment le cheminement de la bande cyclable, les obligeant à traverser plusieurs fois les voies de circulation, qui en plus d'être à risque, ne permet pas toujours de gagner du temps sur un trajet en voiture. Le stationnement anarchique et récurrent de véhicules sur la bande cyclable constitue aussi un risque d'accident.

- **Pour les automobilistes**, c'est le manque de visibilité, l'absence d'indications et la traversée de voie par la bande cyclable qui est anxiogène. La peur de percuter un cycliste ou un piéton est évoqué.

Cas particulier :

Le point de rencontre à l'angle du quai Carnot et de l'entrée du parking de la Criée.

Cet espace, largement abordé, est décrit dangereux pour l'ensemble des usagers. C'est un point de rencontre, dans un virage : De plusieurs passages piétons, de la bande cyclable, de la séparation d'une double voie de circulation, des entrées et sorties de trois parkings : La Criée, la contre-allée quai Carnot (véhicules légers) et la gare routière (bus). Il est prévu que cette zone à risque soit redessinée très prochainement.

Ce passage est largement emprunté par les élèves usagers de l'arrêt de bus du quai Carnot, petit espace situé entre la route, la bande cyclable et un parking. La sécurisation des aménagements pour les bus va également être retravaillée.

2- Le manque de places de stationnement

Situation dans le centre-ville :

Plusieurs intervenants ont regretté que les modalités de stationnements n'aient pas été étudiées en amont des travaux. C'est notamment le cas de commerçants, qui ont vu diminuer leur clientèle ainsi que leurs projets d'embauche.

La ville confirme que le stationnement sera de plus en plus problématique. Pour les besoins de l'expérimentation, 90 places de stationnement avaient été supprimées sur les 1160 disponibles sur l'ensemble du centre-ville.

Une suppression non justifiée pour certains, faisant état du peu de cyclistes utilisant le nouvel aménagement.

Deux compteurs avaient été installés cet été, afin d'en connaître la fréquentation.

Sur la période du 15/07 au 15/09/2023, par jour et dans les deux sens, ont été comptés :

450 vélos sur l'avenue Pierre Guéguin et 250 sur le quai Carnot. Pour plusieurs intervenants, plus la ville sera adaptée aux cyclistes, plus ils la fréquenteront. Ainsi, en privilégiant l'utilisation du vélo, le nombre de voitures en centre-ville diminuera, ce qui libérera des places de stationnement à terme.

Situation des parkings de délestage :

Cet été, trois parkings relais éphémères avaient été mis en place afin de désengorger le centre-ville et de proposer une alternative à la suppression des places de stationnement. Ceux-ci ont été jugés inefficaces, à différentes reprises.

Le manque d'informations pratiques et la mauvaise signalisation ont été abordés par les participants. Pour certains, les amplitudes horaires et les rotations des navettes n'étaient pas suffisantes.

La municipalité évoque un bilan négatif de ce test, pouvant s'expliquer par une communication trop tardive et par le temps d'adaptation des usagers au changement.

Elle rappelle tout de même que ces parkings de délestage, initialement prévus pour l'été 2025, auront eu deux ans d'avance et permettront d'en tirer des enseignements.

3- Une « hyperbitumisation »

Le thème de la végétalisation a suscité beaucoup d'intérêt lors des échanges. Les voix s'élèvent contre une « hyperbitumisation » du centre-ville, accentuée par l'aménagement provisoire et renvoyant une mauvaise image des lieux. Paradoxalement, les parkings jugés inesthétiques pour certains, (notamment celui du quai d'aiguillon, entourant l'Office de tourisme) sont essentiels pour d'autres, comme évoqué plus tôt.

Comme expliqué par la municipalité, la végétalisation pleine terre de l'aménagement provisoire, aurait eu peu d'intérêt. La pose de végétaux en pot a été privilégiée mais la végétation définitive devrait être installée courant 2024, les travaux d'assainissement n'ayant lieu que dans deux ans. A ce sujet, la ville ajoute que le plan de l'aménagement de surface sera dessiné avant celui des installations souterraines, pour permettre une végétalisation des lieux, homogène et cohérente.

4- Un engorgement du centre-ville

De nombreux véhicules en transit vers d'autres communes (en particulier en direction de Trégunc), sont contraints de passer par le centre-ville. Le rond-point de l'Amiral étant un passage obligé pour les véhicules provenant de rues annexes à l'avenue Pierre Guéguin. Il en est de même pour les véhicules quittant le parking quai d'Aiguillon.

La municipalité confirme cette problématique allant à l'encontre de la volonté de fluidifier la circulation et de privilégier l'affluence des véhicules dits « utiles » et non en transit. Dans la même optique, a été créé le rond-point au bas de l'avenue de la Gare, supprimant ainsi l'usage du feu tricolore et facilitant la circulation en amont du centre-ville.

C/ Propositions des citoyens

Lors des différentes prises de parole, les participants ont suggéré des solutions ou axes de réflexion, à prendre en compte lors des futures modifications.

Pour un aménagement plus sécurisé :

- Afin d'identifier les incohérences ou dangers, en situation réelle, le conseil de quartier du Centre-Ville propose à la municipalité une sortie à vélo, en suivant le cheminement des bandes cyclables actuelles.

Pour des parkings de délestage efficaces :

- La consigne à vélo individuelle et sécurisée a été évoquée par un des intervenants. Ce dispositif récent, a de plus en plus de succès auprès des collectivités.
- Le remplacement des cars utilisés comme navette cet été, par des véhicules « 9 places », est proposé lors de ces échanges. Ce type de véhicule se conduit avec le permis B et son plus petit calibre faciliterait sa circulation et donc une rotation plus importante.
- Une amplitude horaire plus large des bacs du Passage, permettrait d'utiliser la place Duquesne comme « parking de délestage » pour les professionnels du centre-ville.

Pour un centre-ville plus végétalisé :

- Une revalorisation de l'image de la commune en végétalisant le centre-ville (quai Carnot,...), comme ses voies d'accès (parking du Lin,...).

Pour favoriser l'espace de partage :

- Plusieurs villes ont été citées par les participants, comme modèles d'inspiration. Ainsi, La Rochelle dont la configuration pourrait se rapprocher de celle de Concarneau a été évoquée pour ses espaces de cohabitation des mobilités, ainsi que la piétonnisation du centre-ville (en saison estivale).
- La création d'une zone de partage (circulation à 20km/h) a été proposée à plusieurs reprises.

C/ Et après ?

Les remarques et propositions des intervenants ont été entendues et exposées dès ce lundi 4 décembre lors de la réunion du comité de suivi du projet, où se rassemblaient, entre autres : Des agents et élus de la municipalité, des représentants des conseils de quartier et des associations d'usagers ainsi que la société d'assistance à la maîtrise d'ouvrage choisie pour retravailler le projet...

La prochaine étape sera la mise en place d'un calendrier des modifications à entreprendre, qui devraient débuter dès février-mars 2024.